



Le plus grand procès de l'Histoire depuis Nuremberg se prépare avec beaucoup d'ardeur et d'arguments réels

Par [Éric Verhaeghe](#)

Mondialisation.ca, 12 décembre 2021

<https://lecourrierdesstrategies.fr>

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Des centaines d'avocats et de médecins ont uni leurs forces pour poursuivre les CDC (Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies), l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et le Groupe de Davos (Forum économique mondial) pour crimes contre l'humanité, dans ce qu'il convient d'appeler un « second tribunal de Nuremberg ».

Me Reiner Fuellmich et son équipe ont collecté des milliers de preuves scientifiques attestant du manque de fiabilité total des tests PCR et de la fraude qui les sous-tend. Le 15 novembre dernier, Fuellmich a été l'invité d'une commission d'enquête parlementaire polonaise sur le Covid-19, à Varsovie.

1. Le plus grand procès de l'histoire depuis celui de Nuremberg se prépare...

Humansarefree en a fait état en mars : les technocrates qui ont poussé les gouvernements à confiner leurs citoyens doivent-ils être jugés pour crimes contre l'humanité ?

C'est en tout cas ce que pense une équipe de plus de centaines d'avocats et d'experts médicaux dirigée par l'Allemand Reiner Fuellmich, l'un des avocats les plus puissants d'Europe, a lancé la plus grande action en justice de l'histoire contre l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et le Davos Group (Forum économique mondial dirigé par Klaus Schwab, plus de 80 ans) pour crimes contre l'humanité.

Le Dr Reiner Fuellmich est un avocat germano-américain, c'est lui qui a gagné des procès de plusieurs millions de dollars contre la fraude de la Deutsche Bank et celui contre Volkswagen pour la fraude au Dieselgate.

Il est membre fondateur du « Comité Corona ».

Beaucoup d'informations erronées ont circulé sur l'action qu'il mène avec un groupe d'avocats de plusieurs pays et il très conscient du fait que la désinformation fait rage et sert possiblement à dénigrer ou dévaloriser l'action que son groupe mène.

C'est pourquoi Il a confirmé qu'il y aura un procès, mais ce ne sera pas un Nuremberg 2.0 mais plutôt un Tribunal international établi spécifiquement pour la crise du Corona.

Dans une interview, Fuellmich expose sa vision des choses, dont voici quelques extraits :
« Selon l'article 147, la conduite d'expériences biologiques sur des humains est une

violation grave de la

Convention ».

« Le vaccin "expérimental" viole les 10 codes de Nuremberg qui prévoient la peine de mort pour ceux qui violent ces traités internationaux ».

Fuellmich a également ajouté que tout cela était déjà prévu depuis un certain temps pour être « mis en œuvre en 2050 ».

Il pense que c'est dans cette précipitation qu'ils font tant d'erreurs. Par exemple, « les fabricants de vaccins n'avaient pas prévu qu'il y aurait autant d'effets secondaires et de décès, ».

« L'Europe est le principal champ de bataille de cette guerre. C'est parce qu'elle est complètement en faillite. Les fonds de pension ont été complètement pillés. C'est pourquoi ils veulent mettre l'Europe sous contrôle avant que les gens sachent qui ils sont et ce qui se passe ». poursuit Fuellmich.

Mais qui sont ces gens qui tirent les ficelles ? « C'est un groupe d'environ 3000 super-riches. Ce groupe comprend, entre autres, la clique de Davos autour de Klaus Schwab », selon Fuellmich.

Ce qu'ils veulent ? « Le contrôle total sur les personnes. Ils soudoient les médecins, le personnel hospitalier et les politiciens »

« Les personnes qui ne coopèrent pas sont menacées. Ils utilisent toutes sortes de techniques psychologiques pour manipuler les gens ».

« Les médias grand public racontent une fausse réalité, affirmant que la majorité des gens sont favorables aux mesures et aux vaccins » conclut Fuellmich.

« Ce n'est certainement pas vrai ».

« Presque tout le monde à qui je parle en Allemagne sait, par exemple, qu'un masque ne protège de rien, c'est parce que maintenant presque tout le monde est informé via les médias alternatifs. Les vieux médias sont en train de mourir ».

Pour affirmer ces propos, il a mené plus de 150 interviews avec des experts du monde entier, tels que le Pr Luc Montagnier et Mike Yeadon, ancien vice-président de Pfizer, pour en arriver à la conclusion que « tout ceci n'a rien de sanitaire, et n'a jamais rien eu de sanitaire ».

Il revient notamment sur l'aspect économique de la pandémie, en montrant que « ceux qui récupèrent actuellement des parts de marchés dans le monde, sont aussi ceux, si on suit l'argent, qui sont derrière ce qui est en train de se passer ».

Selon lui, les PME, notamment occidentales, sont en train d'être phagocytées par les géants économiques tels que Amazon, ou rachetées par les Chinois.

Toujours selon lui, les populations du monde entier se rendent petit à petit compte que les gouvernements continuent de placer leurs pions pour contrôler leur « vie quotidienne ».

En rassemblant tous les éléments qu'il liste, il en arrive à la conclusion que : « Tout ceci n'est pas un accident. C'est intentionnel ».

2. « L'arnaque » des tests PCR

La guerre a éclaté dans la littérature scientifique qui frappe le noyau existentiel de Covid-19 et son virus causal proposé.

Au cœur de la controverse se trouve le fait que les créateurs du test le plus couramment utilisé, la RT-PCR, ont publié des instructions sur la manière de tester le CoV-2 du SRAS « sans avoir de matériel viral disponible », selon leurs propres termes, en se basant plutôt sur la séquence génétique des scientifiques chinois publiée sur Internet

L'article « Détection du nouveau coronavirus 2019 (2019-nCoV) par PCR en temps réel » a été publié 24 heures après avoir été soumis à Eurosurveillance, échappant clairement à l'examen des pairs.

Ses auteurs principaux étaient Christian Drosten et Victor Corman, d'où le titre « article Corman-Drosten ».

Il a fourni la « recette », ou le flux de travail pour le test de diagnostic Covid-19, rapidement appliqué dans le monde entier, après qu'il ait été accepté comme norme de test par l'OMS.

La vérité se révèle dans les chiffres, a déclaré Me Fuellmich, citant des chiffres qui montrent que le COVID-19 n'a pas provoqué d'augmentation statistiquement significative du nombre de décès en 2020 par rapport aux années précédentes.

Le groupe d'avocats et de médecins affirme que les tests utilisés pour identifier le COVID-19 étaient défectueux et qu'ils ont été utilisés pour commettre des crimes contre l'humanité.

Fuellmich et son équipe présentent les tests PCR comme défectueux, et affirment que l'ordre donné aux médecins de qualifier tout décès par comorbidité comme un décès Covid, comme une fraude.

Le test PCR n'a jamais été conçu pour détecter des agents pathogènes et son résultat est inexact dans presque 100% des cas à 35 cycles. Tous les tests PCR contrôlés par le CDC sont réglés entre 37 et 45 cycles.

Même le CDC reconnaît que les tests de plus de 28 cycles ne permettent pas d'obtenir un résultat positif fiable.

Cela invalide plus de 90% des prétendus cas de « contaminations » par le Covid détectés par l'utilisation de ce test défectueux.

Au cours des mois pénibles qui ont suivi, au milieu des fermetures d'usines, de l'effondrement économique, des fermetures d'écoles et de la panique générale, peu de gens étaient conscients des immenses problèmes que posait le papier, qui proposait tragiquement une méthode de test qui donnerait entre 80 et 97% de faux résultats positifs, en raison de l'absence d'un étalon-or qui serait le virus lui-même.

Tout a commencé le 30 novembre 2020, lorsque le document de base de Corman-Drosten a

été remis en question par 22 scientifiques internationaux qui ont écrit une lettre demandant la rétractation du document, ainsi qu'une critique approfondie citant 10 erreurs dans le document qu'ils jugeaient « fatales ».

Intitulé « L'examen externe par les pairs du test RTPCR pour détecter le SRAS-Cov-2 révèle 10 failles majeures au niveau moléculaire et méthodologique » : L'auteur principal de l'article est le Dr Pieter Borger, un expert en biologie moléculaire de l'expression des gènes. Plusieurs autres noms estimés sont associés à cet article, notamment celui du Dr Michael Yeadon, ancien vice-président de Pfizer et critique sans détour d'une grande partie de la soi-disant science qui se cache derrière les mesures de verrouillage, de masquage et de fermeture des écoles prises par l'OMS à l'échelle mondiale.

Reiner Fuellmich a déclaré dans une interview : « Nous pensons que pour faire s'écrouler ce château de cartes, nous devons nous attaquer au test PCR. Le fait est qu'il n'y a pas d'infections asymptomatiques ».

Cette affirmation aurait été étayée par un article de Wuhan, publié par Nature.com, qui n'a trouvé aucun « virus viable » dans les cas de PCR positifs.

3. Un « Nuremberg 2.0 » en Pologne ?

Le 15 novembre dernier, Me Reiner Fuellmich a été l'invité d'une commission d'enquête parlementaire polonaise sur le Covid-19.

À Varsovie, il a ainsi participé à l'inauguration du projet « Nuremberg 2.0 », à l'initiative de cette même commission, qui se trouve être un think-tank d'intellectuels polonais. On y retrouve par exemple Grzegorz Braun, le professeur Miroslaw Piotrowski, Pawel Skutecki et Me Jacek Wilk, secondés par les avocats Arkadiusz Tetela, Krzysztof Łopatowski et Jarosław Litwin.

En description du vidéo retraçant la conférence (de trois heures), le projet est ainsi présenté :

« Une initiative citoyenne née tant de l'urgence du moment que d'un cri du cœur. L'objectif est de pousser les Polonais conscients et responsables à rassembler la documentation qui décrit les délits, violations du droit, abus et omissions des autorités et à témoigner au sujet des tragédies individuelles dont le public général n'est peut-être pas au courant aujourd'hui...

[...] Nous allons nous-mêmes rassembler et classer la documentation ; nous préparons des actions en justice où les accusations sont spécifiées, et nous agissons en justice contre les auteurs directs ou indirects des délits en question. Nous dresserons également des archives de documentation professionnelle, sur lequel fondement nous publierons des annales juridiques intitulées "Les annales Nuremberg 2.0" ».

Ce projet a été lancé suite aux « décisions du gouvernement polonais, et plus spécifiquement celles du ministère de la Santé et des agences qui lui sont subordonnées, qui ont causé de graves préjudices et injustices, dont la plupart des victimes sont des Polonais – des citoyens de la République de Pologne ».

Concernant son titre, qui paraîtra sûrement provocateur pour certains lecteurs, les auteurs précisent qu'il «

fait référence aux procès que rapportent les livres d'histoire, où le système NSDAP du Troisième Reich a été poursuivi pour les délits perpétrés par ceux qui portaient les politiques et ordonnances mises en œuvre par ledit système. Le nom du projet est purement symbolique ».

Le lendemain de la conférence, les instigateurs du projet ont rédigé une « Déclaration de Varsovie contre le nouveau totalitarisme », qui marque les débuts de ces travaux.

Ce document conclut ainsi :

« Il est de notre devoir de résister à l'autorité qui abuse de ses prérogatives, de même qu'il est nécessaire de lutter contre la dictature sous toutes ses formes. Nous ne protestons pas uniquement contre les différentes formes de harcèlement, mais avant tout contre la puissance tyrannique qui n'a pas de nom qui gouverne aujourd'hui le monde de la finance, des médias, de la surveillance policière et de la politique.

La dignité humaine, la vérité et la loi naturelle ne pourront pas à titre définitif perdre contre le nouveau totalitarisme. Restons fermement aux côtés des valeurs humaines les plus précieuses. Soyons unis, gardons le courage et soyons actifs. Nous allons certainement gagner ! »

Code de Nuremberg

Texte fondateur de la bioéthique, établi en 1947 au sortir de la 2^e guerre mondiale Par: Leo Alexander, Médecin / Andrew Ivy, Médecin
Publié le : 17 juin 1947

Tribunal militaire américain, Nuremberg, 1947

1. Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de capacité légale totale pour consentir, qu'elle doit être laissée libre de décider sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contrainte ou de coercition. Il faut aussi qu'elle soit suffisamment renseignée et connaisse toute la portée de l'expérience pratiquée sur elle afin d'être capable de mesurer l'effet de sa décision. Avant que le sujet expérimental accepte, il faut donc le renseigner exactement sur la nature, la durée et le but de l'expérience, ainsi que sur les méthodes et moyens employés, les dangers et les risques encourus et les conséquences pour sa santé ou sa personne qui peuvent résulter de sa participation à cette expérience.

L'obligation et la responsabilité d'apprécier les conditions dans lesquelles le sujet donne son consentement incombent à la personne qui prend l'initiative et la direction de ces expériences ou qui y travaille. Cette obligation et cette responsabilité s'attachent à cette personne qui ne peut les transmettre à nulle autre sans être poursuivie.

2. L'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société impossibles à obtenir par d'autres moyens ; elle ne doit pas être pratiquée au hasard et sans nécessité.

3. Les fondements de l'expérience doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux et dans la connaissance de la genèse de la maladie ou des questions à l'étude, de façon à justifier par les résultats attendus, l'exécution de

l'expérience.

4. L'expérience doit être pratiquée de façon à éviter toute souffrance et tout dommage physique ou mental non nécessaire.

5. L'expérience ne doit pas être tentée lorsqu'il y a une raison a priori de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets à l'expérience.

6. Les risques encourus ne devront jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée.

7. On doit faire en sorte d'écartier du sujet expérimental toute éventualité si mince soit-elle, susceptible de provoquer des blessures, l'invalidité ou la mort.

8. Les expériences ne doivent être pratiquées que par des personnes qualifiées. La plus grande aptitude et une extrême attention sont exigées tout au long de l'expérience, de tous ceux qui la dirigent ou y participent.

9. Le sujet humain doit être libre, pendant l'expérience, de faire interrompre l'expérience s'il estime avoir atteint le seuil de résistance mentale ou physique au-delà duquel il ne peut aller.

10. Le scientifique chargé de l'expérience doit être prêt à l'interrompre à tout moment s'il a une raison de croire que sa continuation pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet expérimental.

Eric Verhaeghe

La source originale de cet article est <https://lecourrierdesstrategies.fr>

Copyright © [Éric Verhaeghe](https://lecourrierdesstrategies.fr), <https://lecourrierdesstrategies.fr>, 2021

Articles Par : [Éric Verhaeghe](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca

